



N° 5051
Reçue le 07.10.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 07.10.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 6 octobre 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région** concernant **la révision de la loi sur l'intégration**.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé l'OCDE de mener une réflexion sur la révision de la loi sur l'intégration, en se focalisant sur la perspective internationale et sur les meilleures pratiques d'autres pays. Selon le compte-rendu de la réunion du Comité interministériel à l'Intégration datant du 12 mai 2021, l'étude était attendue pour juin 2021.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) **L'étude de l'OCDE a-t-elle été finalisée ? Dans l'affirmative, quelles en sont les principales réflexions et thématiques prioritaires pour la révision de la loi sur l'intégration ? Quand Madame la Ministre compte-elle pouvoir présenter les résultats des travaux menés au sein de l'OCDE ?**
- 2) **Quelles sont les prochaines étapes prévues dans le cadre de la révision de la loi précitée ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Charles Margue
Député



Réponse du ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 5051 de Monsieur le Député Charles Margue relative à l'étude OCDE et la révision de la loi sur l'intégration

1)

L'étude réalisée par l'OCDE "*Vers un parcours d'intégration réussi. Le fonctionnement du système d'intégration et ses acteurs au Grand-Duché de Luxembourg*" a été finalisée et elle est accessible en ligne sur le site internet du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région à l'adresse <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/dossiers/faq/avis.html>.

L'étude a eu pour objectifs :

- d'évaluer les aspects spécifiques de la politique luxembourgeoise d'intégration ;
- d'éclairer les différentes dimensions de l'actuel cadre légal réglant l'intégration au Luxembourg ;
- de donner la parole aux acteurs clés de la politique d'intégration, de mettre à profit leur expertise et leur expérience de terrain ;
- d'analyser les instruments existants dans un contexte international ;
- de formuler des recommandations concrètes d'orientation politique en vue de la révision de la loi de 2008.

Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi que les experts de l'OCDE présenteront les résultats de l'étude à la société civile et au grand public le 25 novembre 2021 à 17 heures au Centre Culturel Schéiss.

2)

La prochaine étape dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration est la rédaction d'un avant-projet de loi tenant compte des discussions menées lors du débat de consultation sur l'intégration qui a eu lieu à la Chambre des Députés le 28 janvier 2021, des conclusions de l'étude effectuée par l'OCDE et de l'ensemble des éléments réunis lors de la large consultation publique qui a eu lieu au cours des 12 derniers mois et lors de laquelle tous les acteurs de l'intégration ont été sollicités. Les conclusions de cette consultation sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région à l'adresse <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/dossiers/faq/avis.html>.

Luxembourg, le 04.11.2021

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen